

La Suisse hisse le drapeau blanc face aux Etats-Unis

Conflit

 Faute d'accord global, Eveline Widmer-Schlumpf a présenté hier une offre américaine comme seule issue à la crise fiscale. Le parlement doit approuver en urgence et à l'aveugle

L'essentiel

● **Echec** Malgré deux ans de négociations, l'accord global avec les Etats-Unis passe aux oubliettes

● **Solution** La Suisse soumet au parlement un projet de loi permettant aux banques de coopérer. Les partis critiquent, sur le fond et sur la forme, le plan visant à sortir de la crise

● **Banques** Les établissements s'inquiètent face aux incertitudes qui entourent les amendes qu'ils devront payer. Les employés sont les grands perdants: leurs noms pourront être livrés

Xavier Alonso
Fabian Muehieddine Berne

«**C'**est la meilleure solution, la plus pragmatique.»

Eveline Widmer-Schlumpf est venue hier présenter la solution trouvée avec les Etats-Unis dans le cadre du conflit fiscal. Mais au final, la ministre des Finances a eu beau tenter de faire bonne figure, elle n'avait pas grand-chose à défendre malgré un «Nous avons essayé plusieurs voies». Car voilà deux ans que la Suisse attend un accord global. A la base, le principe devait être assez simple: les banques suisses paient une grosse somme et, en contrepartie, la justice américaine renonce à toute poursuite pénale contre les établissements dont les clients américains ont fraudé le fisc. Mais le résultat annoncé hier par Eveline Widmer-Schlumpf est bien différent.

Pour commencer, aucun accord global n'a été trouvé. La ministre des Finances propose au parlement d'accepter en urgence une loi. Le but? Fournir une base légale aux banques qui voudront accepter l'offre unilatérale que les Etats-Unis s'approprient à leur faire. «Cela n'aurait aucun sens d'envoyer les banquiers discuter avec la justice américaine s'ils ne peuvent pas coopérer», a expliqué la ministre. Or, pas un mot sur le contenu de cette offre, mais il paraît déjà clair que les Etats-Unis n'ont cédé sur aucun point. Des rumeurs persistantes parlent d'amendes d'un montant de 35 à 40% des fonds américains non déclarés déposés dans les banques suisses. Et selon le cadre légal proposé par la ministre, les banques devraient livrer des données statistiques et le nom de leurs employés, ainsi que celui des intermédiaires (fiduciaires et avocats).

Les élus fâchés

La base légale sera soumise dès la semaine prochaine au parlement. En urgence et sans possibilité de référendum. Et la bataille s'annonce des plus difficiles pour Eveline Widmer-Schlumpf. Car du côté des parlementaires, c'est la douche froide. Et pas sûr que l'argument massue de la ministre sur la menace qui pèse sur les banques cantonales suffira à les convaincre. Même le président du PDC, Christophe Darbellay, grand fan de la ministre PBD, a du mal à la défendre. «Eveline Widmer-Schlumpf n'a pas eu le choix, mais nous n'allons pas accepter un paquet vide», lâche-t-il. Le Valaisan, qui préside la Commission de l'économie, entend demander tout une série d'éclaircissements: «Où est l'urgence? Que se passera-t-il si le parlement refuse le projet de loi? Y aura-t-il vraiment des faillites? Quelle garantie avons-nous que la Suisse ne subira pas de nouvelles attaques des Etats-Unis dans six mois? Et puis les banques qui, après 2009 et l'affaire UBS, ont continué à violer le droit américain ont certes été suicidaires, et elles doivent assumer, mais le parlement a le droit de connaître



Christophe Darbellay, président du PDC

«Nous n'allons pas accepter un paquet vide. Il y a beaucoup de points à éclaircir»



Toni Brunner, président de l'UDC

«Il n'est pas question que l'UDC offre son concours à un exercice précipité et dénué de tout sérieux»



Christian Lüscher, vice-président du PLR

«Je ne dis pas qu'un autre aurait mieux fait. Mais si la Suisse n'avait rien fait, nous serions au même point»



Christian Levrat, président du PS

«On ne peut transférer la responsabilité des banques vers le parlement et libérer ainsi les managers»



Martin Landoit, président du PBD

«Je ne comprendrais pas que le parlement rende les choses plus compliquées qu'elles ne le sont déjà»



L'annonce Sous le feu des questions de la presse, Eveline Widmer-Schlumpf a fait bonne figure. Mais la ministre PBD n'avait pas grand-chose à vendre. KEYSTONE/PETER SCHNEIDER

les grandes lignes de ce que les Etats-Unis leur proposeront avant de se prononcer.» L'UDC, Jean-François Rime (UDC/FR) acquiesce: «Il faudra faire la lumière en commission. Pour l'instant, j'ai de très forts doutes qu'on n'arrive à régler quel que ce soit avec cette solution. La Suisse n'a réussi à obtenir aucune garantie.» Toni Brunner, président de l'UDC, est plus incisif: «Il n'est pas question que l'UDC offre son concours à un exercice précipité et dénué de tout sérieux.» Au PLR, on a la dent dure depuis plusieurs jours contre la ministre. Et ça re-

part de plus belle. «Je ne dis pas qu'un autre aurait mieux fait. Mais si la Suisse n'avait rien fait, nous serions au même point», résume Christian Lüscher, vice-président du PLR. Il ajoute: «Sous prétexte d'obtenir un accord, la Suisse est en train de contractualiser une situation pire qu'une capitulation. D'un côté, nous sommes en train d'ériger la transmission des noms en principe légal. Le citoyen est plus protégé! Et de l'autre, on va demander au parlement de voter les yeux bandés et la lumière éteinte.» Le président du PS, Christian Levrat,

est tout aussi remonté: «Refuser de dévoiler le contenu de l'accord est honteux! On ne peut transférer la responsabilité des banques vers le parlement, et libérer ainsi les managers de toute poursuite en les autorisant à livrer le nom de leurs collaborateurs au fisc américain.» Pour le président du PS, il est exclu de «dégrader le parlement au rang de simple chambre d'enregistrement.» A gauche encore, le sénateur Luc Recordon (Verts/VD) tient un discours similaire sur le déni de processus démocratique. Mais il s'inquiète encore des consé-

quences considérables que les amendes infligées auront sur les finances fédérales via la perte d'impôts. «Et j'aimerais être certain de la répartition équitable des pénalités entre les banques. Des établissements peu engagés aux Etats-Unis pourraient payer trop par rapport aux vrais coupables», s'interroge Luc Recordon, par ailleurs administrateur de la BCV.

Le PBD, seul soutien

Hier, seul le PBD osait se montrer optimiste. Selon son président, Martin Landoit, la solution doit être envisagée

comme un cas spécial. «La politique doit être un facilitateur. Je ne comprendrais pas que le parlement rende les choses plus compliquées qu'elles ne le sont déjà», estime Martin Landoit. Pour l'instant, les autres parlementaires y voient surtout une première dans l'art de mal faire de la politique.

Retrouvez notre dossier sur conflit-fiscal.24heures.ch

«C'est la responsabilité des banques de juger si elles participent à ce programme»

● La ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf s'est montrée, hier en conférence de presse, combative comme à son habitude. Elle a répondu à un tir nourri de questions. Florilège de réponses pour tenter de définir les contours de cet accord secret.

Mme Widmer-Schlumpf, êtes-vous soulagée de terminer la guerre fiscale avec les Etats-Unis? J'espère que oui, que c'est la fin. Car nous avons beaucoup discuté et cette solution m'apparaît pragmatique.

Mais quels montants devront payer les banques? On évoque 40% des avoirs américains non déclarés? Les contours du programme américain

seront communiqués après le vote du parlement suisse. La responsabilité prise par le Conseil fédéral est d'offrir la possibilité aux banques de participer à ce programme si elles le jugent nécessaire. En ce qui concerne les amendes à payer, je peux simplement dire qu'elles seront différentes si les affaires problématiques ont été conclues avant 2009 ou après 2009 (ndlr: date de l'affaire UBS).

N'aurait-il pas mieux valu laisser les banques se débrouiller seules? Je vous retourne une question. Que diriez-vous si la justice américaine condamnait une banque et la faisait couler? Comme cela a déjà été le cas (ndlr: Wegelein). D'autant qu'il y a, parmi les banques poursuivies, des établis-

«Que diriez-vous si la justice américaine condamnait une banque et la faisait couler?»

«La Suisse ne payera rien. Ce n'est pas un accord entre deux Etats. C'est une solution unilatérale proposée par les Etats-Unis»

Eveline Widmer-Schlumpf

ments cantonaux. Qui disposent de fait d'une garantie d'Etat, puisqu'ils sont l'émanation d'un Canton. Il est aussi de la responsabilité du Conseil fédéral d'assurer l'avenir de la place bancaire suisse.

Alors, la Confédération pourrait-elle payer une partie des amendes? Non, la Suisse ne payera rien. Ce n'est pas un accord entre deux Etats. C'est une solution unilatérale proposée par les Etats-Unis. Il concerne les activités de banques suisses avec des ressortissants américains en violation du droit américain.

Et que dites-vous aux employés des banques qui pourront être

poursuivis? Qui assurera leur défense? Nous avons inscrit dans la loi proposée au parlement des dispositions qui protègent les collaborateurs des banques. Il y a d'abord des exigences adressées aux banques elles-mêmes et aux associations de personnel afin qu'elles veillent à la protection de leurs membres. Nous avons encore précisé que si les banques n'étaient pas en mesure d'assurer cette défense, la Confédération y remédiera. Ainsi nous avons construit une protection à deux étages pour les collaborateurs des banques. Nous avons eu des discussions intenses avec les organisations d'employés de banque et nous tenons au respect de ces points. **X.A./F.MU.**

Point fort

Soulagée, la place financière suisse s'interroge sur les zones d'ombre de l'offre américaine

● Les représentants des banques suisses se déclaraient soulagés, hier, après l'annonce du projet de loi fédérale visant à régler le différend fiscal avec les Etats-Unis. Ils regrettent cependant les nombreuses zones d'ombre que recèle en particulier l'offre américaine.

Selon le plan de Berne, les banques qui veulent tirer un trait sur leur conflit avec Washington doivent coopérer avec la justice américaine en fournissant des données relatives au comportement des clients ainsi qu'au personnel impliqué. Dans un communiqué, l'Association patronale des banques en Suisse demande à ses membres de défendre leurs collaborateurs dans le cadre de leur devoir d'assistance découlant du droit du travail et les invite à prendre en charge les frais liés à d'éventuelles procédures. En outre, l'association constitue un fonds de 2,5 millions de francs pour les «cas de rigueur».

Denise Chervet, directrice de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), dit soutenir ce projet «car il comporte quand même des mesures de soutien et de protection des employés en Suisse». L'ASEB estime dans un communiqué que, sans cet accord, les banques auraient davantage souffert: «Le sort de la maison Wegelin, liquidée en moins d'une semaine, suffit pour convaincre des risques encourus pour la place financière et ses emplois.» Jean Christophe Schwaab (PS/VD), membre du comité directeur de l'ASEB, renchérit: «Nous avons limité les dégâts, surtout en Suisse, avec une obligation de non-discrimination à l'embauche et de non-licenciement.» Et de rappeler que les clients américains déjà attrapés par le fisc ont fourni une longue liste d'employés suisses.

L'Association suisse des banques (ASB) salue la solution qui se dessine. Sa porte-parole, Sindy Schmiegel, regrette néanmoins qu'aucune



«Nous avons limité les dégâts pour les employés, surtout en Suisse, avec une obligation de non-discrimination à l'embauche et de non-licenciement»

Jean Christophe Schwaab (PS), membre du comité de l'Association suisse des employés de banque (ASEB)

information concernant les plans et le montant des éventuelles amendes ne soit divulguée».

Le Credit Suisse et la Banque Cantonale de Zurich se disent satisfaits de voir qu'une solution juridique globale se dessine. La maison zurchoise Julius Bär également. Sa porte-parole, Sabine Jaenecke, ajoute que «sa banque coopère depuis un certain temps avec les autorités américaines, en respectant le droit suisse, pour régler les différends avec ce pays». L'Union des banques cantonales suisses n'a, pour sa part, pas réagi. La Banque Cantonale de Genève et celle de Vaud non plus.

Jean-Raphaël Fontannaz, porte-parole d'UBS pour la Suisse romande, estime quant à lui que la première banque helvétique n'est aujourd'hui

pas concernée, un accord ayant déjà été signé avec Washington en août 2009. Pour régler le litige opposant UBS au fisc américain, la grande banque a dû lui transmettre les données de quelque 4450 comptes de ses clients américains. L'avocat genevois Douglas Hornung s'en souvient: «Quand vous êtes pénalement condamné dans un autre pays, l'assistance juridique gratuite compte peu. La Suisse a lâché les employés alors qu'elle est censée les protéger. Lors de l'accord UBS, la banque avait payé 780 millions d'amendes et dénoncé 4450 clients, mais les collaborateurs n'ont pas été inquiétés. Visiblement, on n'arrive même plus à obtenir ce genre d'accord aujourd'hui!»

Quant à Steve Bernard, directeur de Genève Place Financière, il transmet que la fondation n'a «pas encore de position spécifique» et n'est, «de ce fait, pas en mesure de commenter».

Pour l'avocat fiscaliste Xavier Oberson, les détails du plan fédéral doivent encore être précisés. L'avocat genevois se demande à quel point la nouvelle loi pourrait déroger aux conventions de double imposition qui existent entre Berne et Washington. Pour rappel, les deux pays ont signé une convention en 1996 qui obligeait les banques à livrer les données de leurs clients américains en cas de soupçons de fraude fiscale. En septembre 2009, une deuxième convention entre les deux pays a resserré les critères.

Certains ont essayé d'éclaircir les zones d'ombre. Selon la *Sonntags-Zeitung*, les amendes des principales banques dans le viseur de Washington devraient correspondre à 15% de la fortune des clients américains sous leur gestion. Ce pourcentage grimperait à 40% pour d'autres établissements. En tout, les banques pourraient être amenées à payer des amendes de l'ordre de 10 milliards de francs. **Thomas Thöni et Richard Etienne**

Outre-Atlantique, l'accord ne fait pas les gros titres et l'administration Obama reste muette

● D'habitude si prompt à s'épancher sur la question des banques suisses, le Sénateur démocrate Carl Levin est resté muet sur le sujet hier. Contacté par 24 heures, son staff a fait savoir qu'il ne ferait aucun commentaire sur l'accord fiscal entre la Suisse et les Etats-Unis.

Le Département américain de la justice est resté tout aussi discret et a indiqué, par la voix de Dena Iverson, l'une de ses porte-paroles, qu'il ne prendrait pas position sur cette nouvelle. Même topo pour le sénateur Max Baucus, président du comité du Sénat sur les questions financières. «Personne à Washington ne parlera, réagit Scott Michel, un avocat spécialisé dans les questions fiscales à Washington. Cet accord est secret, mais il donne plus de latitude aux banques suisses qui sont dans le collimateur du Département américain de la justice pour négocier une solution avec lui.»

L'avocat au service du cabinet Caplin & Drysdale poursuit: «Les banques suisses peuvent fournir aux autorités américaines des données sur le nombre de comptes détenus par leurs clients américains ainsi que les montants qu'ils gèrent pour eux. Ces données peuvent servir de base pour des amendes et des accords avec le Dépar-

tement de la justice.» Et d'affirmer encore ne pas être surpris de l'échec d'un accord fiscal global entre la Suisse et les Etats-Unis, étant donné que, selon lui, «les banques suisses dans le collimateur de Washington ont des profils et des portefeuilles très différents».

«La Suisse autorise ses banques à contourner le secret bancaire»

Titre du *New York Times*

La presse américaine a évoqué des amendes pouvant atteindre un montant total oscillant entre 7 et 10 milliards de dollars, mais de tels montants sont «purement spéculatifs», selon Scott Michel. «Cet accord ouvre la porte à une série de négociations entre les banques suisses et le gouvernement américain, dont l'issue est difficilement chiffrable pour l'instant», complète-t-il.

Son annonce intervient alors que Washington vient de faire parvenir à la Suisse une demande d'entraide administrative concernant les clients américains de la banque privée Julius Bär. «Déormais, le gouvernement

Récapitulation

Tout ce qu'il faut savoir sur l'accord

Existe-t-il un accord global? Non. Malgré deux ans de négociations, la Suisse n'a pas obtenu un accord qui règle d'un coup le cas de toutes les banques. **Qu'est-ce qui le remplace?** Une loi urgente. Elle sera soumise au parlement à la session d'été qui commence la semaine prochaine. Si les élus l'acceptent, elle entrera en vigueur pour un an. Et cela dès la fin des trois semaines de session. **Que contient le projet de loi?** Une base légale qui permet aux banquiers de défendre leurs intérêts et de coopérer avec la justice américaine sans pour autant violer la loi suisse. L'année dernière, le Conseil fédéral avait délivré une autorisation à quelques banques. Elles ont pu livrer des données aux Etats-Unis. Avec cette nouvelle loi, toutes les banques pourront le faire.

Que proposent les Etats-Unis? Les Etats-Unis proposent aux banques suisses une «offre unilatérale» (la Suisse n'a pas son mot à dire) qui leur permet de négocier un règlement définitif du passé. Eveline Widmer-Schlumpf a insisté hier sur le fait que la première puissance mondiale voulait aller vite. Le contenu de ce programme d'autodénonciation reste confidentiel pour l'heure. La justice américaine négociera une amende avec chaque banque suisse concernée et exigera le nom des clients américains et d'un certain nombre d'employés suisses.

Quelles banques sont concernées? Personne ne le sait. Certaines estimations parlent d'une centaine de banques sur les quelque 300 de la place financière suisse. Mais le système fonctionne sur une base de volontariat. Chaque établissement doit décider s'il entame les négociations ou s'il prend le risque de se faire attraper. Rien ne garantit qu'après la période offerte aux banques les Etats-Unis ne continueront pas à traquer les établissements qui n'auront pas collaboré.

Les banques peuvent-elles livrer le nom des clients? Non. Des données statistiques seulement, précise le projet de loi. Mais il faut savoir que, grâce à l'accord de double imposition signé avec les Etats-Unis, la justice américaine pourra ensuite faire des demandes groupées d'aide administrative et obtenir ainsi le nom des clients. **Et le nom des collaborateurs?** Le projet de loi prévoit la transmission du nom des employés de banque, ainsi que des intermédiaires. Ce sont clairement les grands perdants d'hier. Mais les banques devront protéger leurs employés en les informant au préalable et en leur assurant une assistance juridique, mais aussi en veillant à une protection contre les licenciements et à une non-discrimination à l'emploi. Ces points ont fait l'objet d'un accord entre l'Association suisse des employés de banque, l'Association suisse des banquiers et l'Association patronale des banques. **Qu'est-ce qui fait peur à la Suisse?** Si la marge de manoeuvre de la Suisse est si faible, c'est que les Etats-Unis tiennent le couteau par le manche. La faillite de la banque Wegelin, qui s'était retrouvée dans le filet de la justice américaine, est dans tous les esprits. Désormais, ce ne sont plus seulement de grandes banques qui sont concernées, mais également des banques cantonales, ce qui fait peser un risque sur l'économie réelle. **X.A./F.MU**

américain peut demander à cette banque combien de clients américains elle possède et peut utiliser ces données pour lui proposer éventuellement un deal, ajoute l'avocat chez Caplin & Drysdale. A l'établissement bancaire ensuite de déterminer s'il l'accepte.» L'annonce de l'accord fiscal entre la Suisse et les Etats-Unis a été couverte hier par la presse américaine, mais n'a pas fait les gros titres des quotidiens grand public; seul le *New York Times* lui a consacré un long sujet sous le titre «La Suisse autorise ses banques à contourner le secret bancaire». Le quotidien américain rappelle que les Etats-Unis ont également poursuivi près d'une trentaine d'employés et de cadres de banques suisses. L'accord annoncé hier s'inscrit dans le contexte du FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), selon lequel Washington peut demander aux banques étrangères des données sur leurs clients américains. Avec le FATCA, promulgué en 2010, les Etats-Unis partent à la chasse aux fraudeurs. La Suisse est d'ailleurs l'un des rares pays à avoir déjà accepté d'appliquer cette législation dès le début de l'année prochaine. **Jean-Cosme Delaloye** New York